



DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL D'AIDE AU RACCORDEMENT À LA FIBRE OPTIQUE

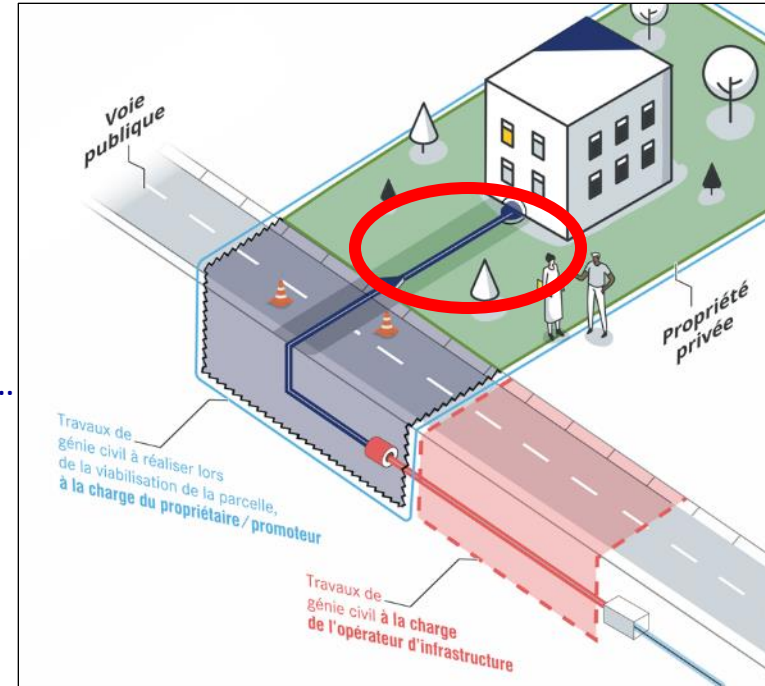
Aide financière de l'État en cas de travaux
à réaliser sur votre propriété privée.

www.treshautdebit.gouv.fr



Plan France
Très Haut Débit
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- Dans certains cas exceptionnels (5-10% des locaux), le raccordement effectif à la fibre peut nécessiter des **travaux sur la propriété privée des usagers**: les infrastructures permettant le passage du câble de fibre sont cassées ou absentes.
- Des travaux potentiellement coûteux et à la charge des usagers...
- ... pouvant conduire ces usagers à renoncer à la fibre.
- Un problème sur les communes où le réseau cuivre va fermer prochainement.



@Arcep

Pour accompagner les usagers dans la transition vers la fibre, l'Etat met en place **à titre expérimental** une aide financière pour la réalisation des **travaux sur le domaine privé** en vue du raccordement à la fibre.

Aide aux travaux de raccordement à la fibre optique

EXPÉRIMENTATION



Objectifs

Documenter une problématique aujourd'hui incertaine (volumétrie, typologie de cas, coûts associés...)

Évaluer la pertinence d'une aide de l'État et ses modalités

14,8 M€ de budget sur 2 ans



Périmètre

Centrée sur les communes des lots 1, 2 et 3 de fermeture du cuivre

Pour savoir si une commune est éligible, [cliquez-ici](#).



Publics Ciblés

Ménages sous conditions de ressources : 80 % de la population, résidence principale, habitat individuel

Très Petites Entreprises < 10 salariés, < 2 M€ CA, 1 an d'ancienneté



Gestionnaire

Agence de services et de paiement (ASP)

instruction des demandes (particuliers et TPE) et remboursement des prestataires de travaux



Expérimentation lancée le 29 septembre 2025



Usagers

Les usagers peuvent déposer une demande d'aide jusqu'au 31 janvier 2027



Entreprises de travaux

Les entreprises qui réalisent les travaux peuvent déposer une demande de paiement jusqu'au 30 juin 2027.



Gestionnaire

Demandes d'aide et remboursements instruits par l'Agence de services et de paiement (ASP)

Accueil > Liste des aides > Fibre optique : aide aux travaux pour le raccordement

Fibre optique : aide aux travaux pour le raccordement

Mise à jour : 07/10/2025

Le réseau téléphonique en cuivre, utilisé pour l'ADSL, va disparaître progressivement d'ici 2030. Les usagers devront passer à une nouvelle technologie, généralement la fibre optique. Dans certains cas, des travaux coûteux sur la propriété privée peuvent être nécessaires et non pris en charge par l'opérateur. Ce dispositif expérimental prévoit une aide financière pour ces travaux.

Les particuliers et les très petites entreprises (TPE) localisés dans une commune éligible à cette aide et disposant d'une attestation d'échec de raccordement délivrée par leur opérateur commercial, peuvent déposer une demande d'aide.
Les logements collectifs et les copropriétés ne sont pas éligibles à ce dispositif.

Présentation de l'aide

- Je suis un particulier ou une très petite entreprise qui souhaite se raccorder à la fibre
- Je suis le professionnel qui effectue les travaux

Partager la page

Informations générales

Bénéficiaires

- Particulier
- Entreprise

Domaines

- Economie - Compétitivité

Décideur public

- Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

Mots-clés

- Economie
- Compétitivité

Documents utiles

- Simplifiez vos démarches avec PUMA PDF - 13 Mo
- Pouvoir de représentation de la personne morale PDF - 0,67 Mo

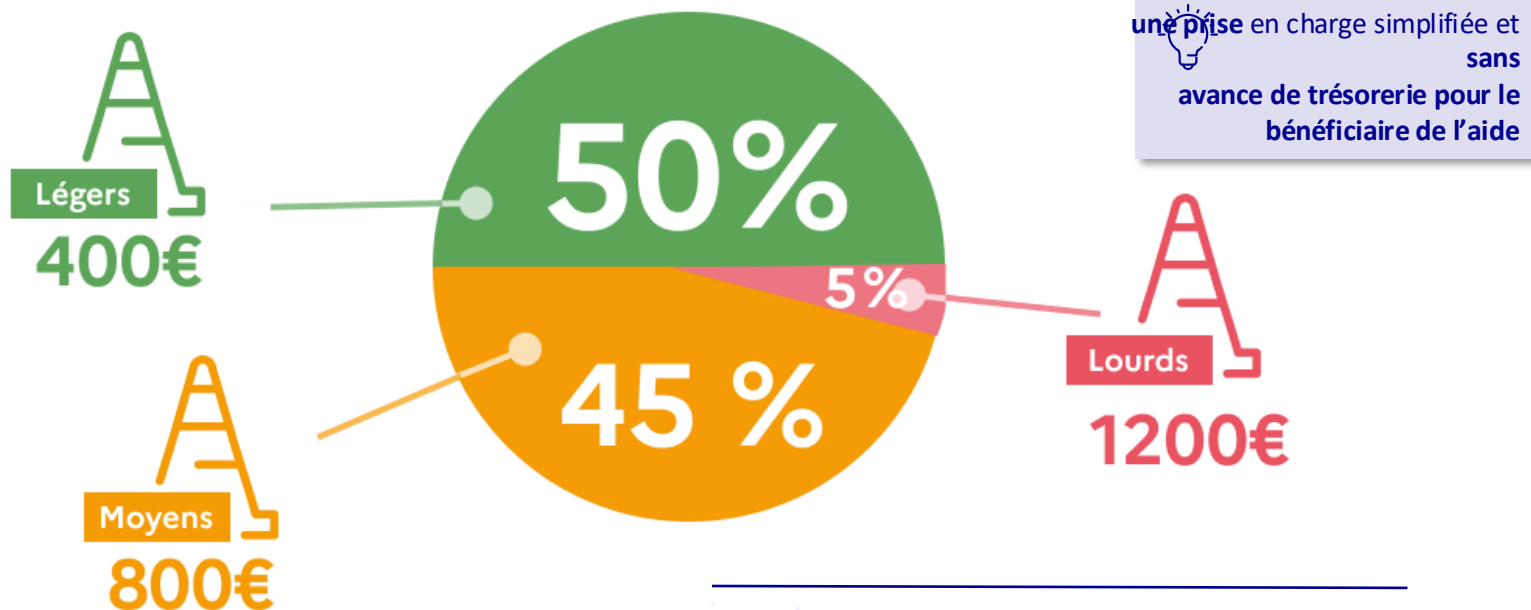
Portail de l'Agence de Services et de paiement

<https://www.asp.gouv.fr/aides/fibre-optique-aide-au-raccordement>

Prise en charge par forfaits selon les travaux à réaliser

3 TYPOLOGIES DE TRAVAUX

prévisionnel des cas de travaux soutenus



Le prestataire réalisant les travaux se fait **rembourser** par l'État après leur achèvement.

Parcours usager

PARTICULIER

1 Souscription à un abonnement fibre

L'utilisateur souscrit un abonnement auprès d'un opérateur commercial (Bouygues Telecom, Free, Orange, SFR).

2 Échec d'intervention technique

Si le raccordement est impossible, son opérateur lui édite une attestation d'échec de raccordement en précisant la nature des travaux à réaliser.



3 Connexion au site de l'ASP

Sur le site de l'ASP, l'utilisateur dépose :

- son attestation d'échec de raccordement
- sa pièce d'identité (ou via France Connect)
- Entre son numéro fiscal pour tester son éligibilité.

4 Attribution d'aide et recherche d'un prestataire

Si éligible, l'ASP lui notifie le droit à un forfait d'aide selon la nature des travaux. L'utilisateur contacte une entreprise de travaux de son choix ou conseillée par votre opérateur.

5 Facturation des travaux

L'entreprise prestataire lui facture le montant des travaux, minoré du forfait d'aide (généralement sans reste à charge).

6 Raccordement à la fibre

Une fois les travaux réalisés, l'utilisateur recontacte son opérateur pour procéder au raccordement à la fibre.



Logement individuel et résidence principale
dans une commune concernée par la fermeture du réseau cuivre
d'ici le 31 janvier 2027

critères d'éligibilité



< 29 316 €

Quotient familial
du foyer fiscal
(avis 2025 sur les revenus 2024)

Parcours usager

TPE

1 Souscription à un abonnement fibre

La TPE souscrit un abonnement auprès d'un opérateur commercial (Bouygues Telecom, Free, Orange, SFR).

2 Échec d'intervention technique

Si le raccordement est impossible, son opérateur lui édite une attestation d'échec de raccordement en précisant la nature des travaux à réaliser.



3 Connexion au site de l'ASP

Sur le site de l'ASP, la TPE dépose :

- son attestation d'échec de raccordement,
- la pièce d'identité et le mandat de son représentant
- son numéro SIRET pour tester l'éligibilité.

4 Attribution d'aide et recherche d'un prestataire

Si éligible, l'ASP lui notifie le droit à un forfait d'aide selon la nature des travaux. L'utilisateur contacte une entreprise de travaux de son choix ou conseillée par votre opérateur.

5 Facturation des travaux

L'entreprise prestataire lui facture le montant des travaux, minoré du forfait d'aide (généralement sans reste à charge).

6 Raccordement à la fibre

Une fois les travaux réalisés, la TPE recontacte son opérateur pour procéder au raccordement à la fibre.



Local d'un bâtiment individuel

dans une commune concernée par la fermeture du réseau cuivre d'ici le 31 janvier 2027

critères d'éligibilité



- < 2 M€ CA
- < 10 salariés
- > 1 an d'ancienneté
- ≠ liquidation judiciaire

Parcours usager

ENTREPRISE PRESTATAIRE DE TRAVAUX



1 Répondre à la sollicitation d'un usager

Un usager (particulier ou TPE) contacte l'entreprise et l'informe qu'il bénéficie d'une aide forfaitaire.



2 Établir un devis et contractualiser avec le client

L'entreprise établit un devis, minoré du montant forfaitaire de l'aide du client.



3 Réaliser les travaux

Elle réalise les travaux. Elle avance le montant de l'aide et facture le reste à charge s'il existe.



4 Demander le remboursement sur le site de l'ASP

Une fois les travaux réalisés, l'entreprise demande le remboursement de l'aide à l'ASP en déposant :

- la facture
- la notification d'attribution d'aide forfaitaire de son client
- la pièce d'identité de son représentant et le mandat associé.

Puis l'ASP lui rembourse le forfait indiqué.

critères d'éligibilité



- **Le client bénéficie d'une aide forfaitaire**
- **Vous avez réalisé les travaux** rendant possible son raccordement à la fibre.



La demande et le remboursement se font **dossier par dossier.**

Une communication spécifique à destination des maires et porteurs de projets RIP

✓ Document d'information pour les maires

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/treshautdebit/flyer_elus_locaux.pdf?v=1759827869

✓ Sessions d'information des services préfectoraux et des porteurs de projet RIP le 14 octobre et le 5 novembre

✓ Diffusion de l'information aux collectivités dans les comités de concertation locaux

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
Direction générale des Entreprises

Document d'information à l'attention des maires

Comment fonctionne l'expérimentation d'aide au raccordement ?
Le Gouvernement met en place, à titre expérimental, une aide sur le réseau culture via fermes. Cette aide vise à cofinancer les travaux de la fibre optique des particuliers et des très petites entreprises sur le territoire qui sont conformes à ces travaux.
Ces raccordements ne nécessitent pas de travaux.
Si elle est éligible, le bénéficiaire se verra attribuer une notification d'attribution de services et de paiement (ASP). Il pourra ensuite solliciter une autorisation des travaux et qui déboulera de la facture le montant de l'aide de paiement des travaux, l'entreprise se fera rembourser par l'ASP.

Qui sont-ils éligibles à cette aide ?
L'aide au raccordement à la fibre optique se déroule entre septembre 2021 et le 31 janvier 2022.
Une commune est concernée, rendez-vous sur : www.franceculture.fr/communes

Qui sont éligibles ?
Les particuliers sous conditions de ressources (quotient familial ≤ 116 euros), habitant dans un logement individuel qui est principal ;
Les entreprises de moins de 10 salariés et 2 millions d'euros d'affaires, exerçant dans un local professionnel

DOE
Analyse économique de données

Expérimentation d'aide au raccordement à la fibre optique



Des ressources disponibles sur www.treshautdebit.gouv.fr



Aide à la réalisation des travaux en domaine privé pour le raccordement à un réseau en fibre optique

Que vous soyez un particulier, une très petite
entreprise, ou une entreprise de travaux,
retrouvez toutes les informations utiles sur cette
aide.



✓ FAQ pour les usagers (particuliers et TPE)

dont une liste d'entreprises de travaux

<https://www.economie.gouv.fr/treshautdebit/raccordement-fibre-optique/faq-particuliers-tpe>

✓ FAQ pour les entreprises de travaux

<https://www.economie.gouv.fr/treshautdebit/raccordement-fibre-optique/faq-entreprises-de-travaux>

✓ Connaître l'éligibilité d'une commune

<https://www.economie.gouv.fr/treshautdebit/la-fermeture-du-reseau-cuivre-dans-votre-commune>

✓ Portail de l'ASP

<https://www.asp.gouv.fr/aides/fibre-optique-aide-au-raccordement>